



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE COLLECTIVE AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR DU 3 JANVIER 2023

C'est dans un format XXL que le ministre de l'intérieur a reçu les organisations syndicales des agents des services d'incendie et de pilotes de la Sécurité Civile. Il était accompagné de la récente ministre déléguée aux collectivités territoriales, de membres de son cabinet et de membres de la DGSCGC.

La CGT ainsi que les 8 autres organisations syndicales des agents des S.I.S. ont affirmé d'une seule voix leur opposition au projet gouvernemental de recul de l'âge de la retraite.

La CGT a souligné qu'elle est **contre le recul de l'âge de la retraite et contre l'allongement de la durée de cotisation et a dénoncé** les difficultés du maintien dans l'emploi des pompiers frappés par les problèmes de santé, la fragilité du C.R.O. Pour des sapeurs-pompiers qui ont cotisé de nombreuses années, la catégorie active, la bonification (1/5) et l'intégration de la prime de feu pourraient devenir inatteignables et ils pourraient tout perdre sans portabilité des droits.

L'heure est grave, chaque jour nous constatons des failles dans notre maillage territorial, depuis notre expression du 31 mai " la Sécurité Civile a le pantalon sur les chevilles", la situation s'est aggravée.

Le bricolage c'est chaque heure et ne se limite pas aux départements ruraux. "il y a quelque chose de pourri" dans le domaine de la Sécurité Civile et il faudrait d'urgence y remédier avant de repeindre les ambulances en noir. Le délai moyen du 1^{er} engin ne cesse de s'accroître sans garantie que ce soit le bon engin, ni qu'il soit complet ni que les compétences requises soient présentes.

Les annonces du président de la république du 28 octobre, demandent des précisions, en termes de calendrier, de ventilation des millions d'euros, de qui va planter des arbres, faire la météo des forêts, et d'où vont surgir les 50 colonnes de renfort préventives.

Les propos de septembre du ministre : *"Il y a un statut pour les élus, il faut qu'il y ait un statut pour les sapeurs-pompiers volontaires"*, interpellent alors que nous sommes toujours en attente depuis plusieurs années d'un décret d'encadrement des activités de SPV. Nous souhaitons des éléments sur ce nouveau statut et soulignons que la **loi de 91 a déjà bien des exemples d'application approximative, avec des pompiers volontaires qui se retrouvent parfois handicapés et sans ressources après un accident de service.**

Le ministre a apporté quelques réponses techniques mais n'a pas fait de politique, **pour les grands chantiers structurants : pas de réponse ni de calendrier.**